

Il a été appliqué surtout dans les forêts de protection ou d'agrément, c'est-à-dire dans les forêts dont ce n'est pas précisément la fonction de donner des bois de commerce et d'industrie. Le plus grave reproche qu'on puisse faire au jardinage, c'est d'éparpiller les coupes, de les rendre par conséquent plus complexes et plus coûteuses. Il n'en reste pas moins un traitement très avantageux; ainsi parce qu'il interrompt de façon peu marquée le couvert, il permet à celui-ci de conserver au sol sa richesse, et de le protéger suffisamment contre tout danger de désagrégation (1). Avec lui, d'autre part, l'envahissement du parquet d'exploitation par les essences peu désirables est moins à craindre, à condition toutefois qu'il ne fasse pas porter, dans un peuplement mélangé, ses coupes sur une seule essence, comme cela s'est pratiqué malheureusement, comme les exigences du marché exigeaient que cela se pratique, dans nos forêts. C'est ainsi qu'à l'époque où le pin était le seul bois recherché par l'industrie et le commerce, et l'épinette considérée comme de peu de valeur, celle-ci a pu devenir l'élément constitutif principal de nos forêts. C'est ainsi, d'autre part, et plus récemment, qu'on a vu dans les peuplement d'épinette et de sapin, celui-ci, plus dédaigné, supplanter celle-là plus intensivement exploitée. Où l'on voit que le jardinage, lorsqu'il est essentiellement et uniquement subordonné aux besoins du commerce et aux exigences de l'industrie, peut avoir des conséquences très graves, et d'autant plus accentuées que celui qui l'applique n'est ni averti ni sylviculteur. Notez que le forestier pour obtenir du jardinage tous les avantages possibles, pour l'employer à bon escient, a besoin d'être un observateur attentif, de faire montre de beaucoup de discernement, d'autant plus qu'il a affaire à des peuplements de composition et d'aspect complexes, à des tiges, dont il est difficile d'évaluer le contenu et le rendement, et qui ne sont pas réparties en classes bien définies. Il ne doit pas, comme on l'a déjà dit, faire disparaître les meilleures essences, et, d'autre part, c'est son devoir de ménager, dans une certaine mesure, les bois de moindre valeur, dont la présence souvent est nécessaire pour stimuler la croissance des premiers et assurer au

1—*Le Jardinage dans l'Economie Forestière* par August KUBELKA. Voir page 1772 à 1779 du Bulletin mensuel des renseignements agricoles, publié par l'Institut international d'Agriculture, livraison de novembre 1913.